



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIENATION DE LA VOIE COMMUNALE DU « CHEMIN DE MAREST »

Objet de l'enquête :

Le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime, sis zone du Gros-Jacques sur la Commune de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, est constitué de 12 Entreprises.

L'entreprise JMS, représenté par Mr DUPUTEL sollicite la Communauté de Communes Villes Sœurs par un projet d'agrandissement de leurs locaux, sur la parcelle ZE n°173, se situant derrière l'atelier relais et une partie du chemin.

L'emprise du projet englobe le chemin communal « Chemin du Bois de Marest », celui-ci traversant plusieurs parcelles, dont les parcelles ZE n°193-145-148-158 et 155 appartenant à l'Entreprise JMS et la parcelle ZE n°173 appartenant à la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Le chemin du Bois de Marest n'est plus affecté à l'usage du public et n'est plus utilisé non plus par les agriculteurs. Dans les faits, ce chemin fait partie intégrante de la zone d'activités, comme voie de desserte.

Lors de la séance de Conseil Municipal du 19 Janvier 2021, le Maire a exposé le projet de JMS ainsi que la nécessité de mener une enquête publique préalablement à l'aliénation du chemin.

Par délibération n° 2021-03 du 19 Janvier 2021, le conseil municipal de Saint-Quentin-Lamotte, a constaté la désaffectation de ce chemin et décide du lancement d'une enquête publique préalable à la cession du chemin du Bois de Marest.

L'Arrêté n°2021-11 ouvre la présente enquête.

Durée et lieux de l'enquête :

Elle se déroulera du **1^{er} Mars au 15 Mars 2021** soit 15 jours. Elle sera ouverte en Mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, siège de l'enquête. Elle sera menée par M. François LENA, Directeur Général en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Autorité compétente :

Commune de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly
40 Rue André Delignières 80880 SAINT-QUENTIN LAMOTTE
Tél : 03.22.60.53.55 - E-mail : mairie.st-quentin-la-motte@orange.fr

Consultation du dossier ainsi que du registre d'enquête pour le public :

Le dossier d'enquête contient :

- Un plan de cadastre des parcelles et du chemin
- Une photo aérienne des parcelles et du chemin
- Notice explicative du projet

Il restera accessible, pendant toute la durée de l'enquête, en Mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.saint-quentin-la-motte.fr/>

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra **consigner ses observations sur le registre d'enquête** ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations, **par courrier**, à M. le Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, 40 Rue André Delignières, 80880 Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly ou par voie électronique à l'adresse : mairie.st-quentin-la-motte@orange.fr . Les courriers seront annexés au registre d'enquête. Ils seront réceptionnés au plus tard le lundi 15 Mars 2021 à 17h30.

Durant la durée de l'enquête, M. le Commissaire enquêteur, recevra le public **lors des permanences**, aux jours et heures suivants :

* Lundi 1^{er} Mars de 9h00 à 12h00

* Lundi 15 Mars de 9h00 à 12h00

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, où le public pourra en prendre connaissance. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à : M. le Maire de la Commune de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, 40 Rue André Delignières, 80880 Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly. Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet suivant : <https://www.saint-quentin-la-motte.fr/>

Le Maire,
Raynald BOULENGER

